

LE 1897

votre journal communal

ASSEMBLÉE PRIMAIRE
5 DÉCEMBRE 2023 – 20H00
SALLE DES SPECTACLES – LE BOUVERET

P. 4-7

CULTURE ET AÎNÉS

P. 22-23

SERVICE TECHNIQUE

P. 28-29

VISION ET DÉFIS

68



Commune
de Port-Valais

SOMMAIRE

FOCUS : culture, aînés et aménagement	4
BUDGET 2024	8
ZONES 20 ET 30 KM/H	13
ÉCOLES	14
INFO HL	15
CHÊNE PRÉ GALLAND	19
MOBILITÉ	20
GESTION DES DÉCHETS	21
SERVICE TECHNIQUE	22
BIBLIOTHÈQUE	25
TOURISME	26
PATRIMOINE	27
VISION ET DÉFIS	28
PERSONNEL COMMUNAL	30
PATINOIRE	32

CONVOCATION ASSEMBLÉE PRIMAIRE

MARDI 5 DÉCEMBRE 2023
20H00
SALLE DES SPECTACLES
LE BOUVERET

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de séance
2. Procès-verbal de la séance du 6 juin 2023
 - a. Lecture
 - b. Approbation
3. Budget 2024
 - a. Présentation
 - b. Approbation
4. Plan quadriennal – présentation
5. Divers

Selon les dispositions légales, le budget de l'exercice 2024 est soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Il est déposé au Greffe communal, où chaque citoyen a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire. Le budget peut aussi être téléchargé sur: www.port-valais.ch.

Pour assurer le bon déroulement de l'Assemblée Primaire, nous vous remercions de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité.



TISSER DU LIEN

Il y a une décennie, face à la croissance démographique et au vieillissement de la population de Port-Valais, comme partout ailleurs, nous avons ressenti l'importance de repenser nos actions pour renforcer le lien social. Notre Commune, devenue un port d'attache pour de nombreux seniors en quête de sérénité pour leur retraite, se devait d'apporter des solutions à l'isolement croissant des habitants les plus âgés.

Le Passeport senior n'était pas juste une liste d'activités à cocher ; c'était un engagement de la Commune pour susciter des rencontres, des échanges et de la solidarité. Alors que le Passeport senior souffle ses 10 bougies, il est évident que ces activités ont rencontré un franc succès, atteignant leur objectif de renforcer les liens sociaux.

Pourtant, nous ne nous reposons pas sur nos lauriers. Nous avons conscience que les besoins et attentes de nos résidents évoluent avec le temps. C'est pourquoi nous avons souhaité questionner directement nos aînés, pour rester au plus près de leurs préoccupations. Un atelier citoyen a ainsi été organisé, offrant à nos seniors un espace pour s'exprimer, partager et co-construire les futurs projets et initiatives.

L'engagement de la Commission Culture, aînés et aménagement urbain va bien au-delà de simples initiatives. Il s'agit d'un défi continu pour rendre notre Commune plus accueillante, plus vivante et plus solidaire. Les défis sont nombreux : valoriser la culture locale, redynamiser nos villages ou encore repenser nos aires de jeu pour les rendre plus conviviales. Au fil des pages qui vont suivre, découvrez le travail important de cette Commission.

Notre action ne s'arrête pas aux seniors. La jeunesse, avec son dynamisme et ses aspirations, est au cœur de nos préoccupations. Depuis le début de l'année 2023, en collaboration avec les autres Communes du Haut-Lac, nous travaillons ensemble pour élaborer une politique commune robuste en faveur de nos jeunes. Cette démarche collaborative reflète notre engagement à construire un futur où chaque jeune trouve sa voie et sa place.

Sur le plan culturel, notre engagement se traduit par une saison pensée pour être accessible à tous. Nous veillons à mettre en avant les nouveaux talents et les acteurs locaux, tout en assurant la qualité des propositions. Il s'agit pour nous d'une manière de soutenir et de refléter la richesse culturelle de notre Commune.

Finalement, en matière d'aménagement, une attention particulière a été accordée aux espaces fleuris et places de jeu. Réaménagés pour répondre aux attentes de la population, ils combinent esthétique et conscience écologique. La biodiversité est au cœur de nos choix, avec une préférence pour les arbres indigènes, respectant ainsi notre patrimoine naturel local.

Et c'est là que réside la noblesse de la politique locale : en sa capacité à générer rapidement des résultats tangibles dans la vie quotidienne des gens. Là où les débats nationaux peuvent parfois sembler éloignés ou abstraits, l'action locale se traduit par des améliorations concrètes, visibles et ressenties par chacun. C'est cette proximité, cette réactivité, qui fait la force de notre engagement à Port-Valais.

Être à l'écoute, innover, collaborer... voilà notre leitmotiv. Parce que chaque habitant compte et parce qu'il est de notre devoir de construire un avenir où chacun trouve sa place et se sent chez lui.

Kevin Woefray
Conseiller communal

CULTURE, AÎNÉS ET AMÉNAGEMENT

PORT-VALAIS : UNE COMMUNE TOURNÉE VERS LE BIEN-ÊTRE DE TOUTES LES GÉNÉRATIONS !

La Municipalité de Port-Valais s'est constamment engagée en faveur de l'épanouissement et de la qualité de vie de l'ensemble de ses habitants, quelle que soit leur tranche d'âge. Ainsi, d'importants investissements ont été réalisés au fil des années pour mettre en place des infrastructures de qualité. Parallèlement, elle a renforcé ses programmes d'activités pour proposer des expériences attrayantes à ses résidents. En explorant la rubrique « Focus », nous vous invitons à découvrir l'engagement et les réalisations de la Commission Culture, aînés et aménagement urbain, qui œuvre en faveur du bien-être de tous les habitants de la Commune.

LE PASSEPORT SENIOR FÊTE SES 10 ANS

Initié en 2014, le Passeport senior est né d'un constat : il est essentiel de renforcer les liens sociaux entre les résidents de plus de 60 ans à Port-Valais. Ainsi, le projet, qui proposait à l'origine 10 sorties ou activités annuelles pour cette tranche d'âge, s'est étoffé au fil des années. Désormais, il propose également des cours de gymnastique douce, des repas communautaires, des conférences et des après-midis de jeux et de rencontres. L'exigence de qualité a toujours prévalu dans la conception de ce programme, offrant des sorties diversifiées, telles que la visite de la RTS, du Palais fédéral, des grands musées suisses ou des entreprises locales. De plus, des conférences axées sur la santé et la prévention ont été mises en place, abordant des thématiques cruciales pour le quotidien des aînés.

Le Passeport senior n'est pas seulement un programme : c'est devenu, au fil des ans, un rendez-vous mensuel incontournable pour nos aînés. Nombre d'entre eux attendent avec impatience ces moments, témoignant de l'importance et de l'affection qu'ils

portent à ces activités. La Commune de Port-Valais, grâce à cette initiative, est régulièrement citée en exemple par le Canton du Valais pour sa politique proactive en faveur des seniors.

Une décennie après son lancement, le bilan est positif : ces activités attirent en moyenne 50 participants à chaque sortie. Cet engagement a véritablement facilité le tissage de liens forts entre les seniors. Les nouveaux résidents ont également pu nouer des amitiés au sein de la Commune. En luttant contre l'isolement des personnes âgées, le Passeport senior répond à un enjeu de santé publique majeur. De plus, dans un souci d'accessibilité, le coût d'une journée d'activité est resté inchangé depuis sa création, plafonné à 50 CHF.

À l'occasion du dixième anniversaire du Passeport senior, un programme spécial est en préparation. Il sera dévoilé à la communauté en fin d'année, promettant d'être aussi riche que mémorable.



LE SERVICE D'AIDE À LA PERSONNE : UNE INITIATIVE SOLIDAIRE NÉE À PORT-VALAIS

La prise en charge des besoins de nos aînés est cruciale. C'est avec cette conviction que nous avons donné naissance à l'idée d'un service intercommunal d'aide à la personne, rejoint par la suite par Saint-Gingolph, Vouvry et Vionnaz, en collaboration avec le CMS Bas-Valais de Vouvry. Cette initiative est la réponse à une baisse notable de bénévoles, accentuée par la pandémie.

Concrètement, Port-Valais a innové en conjuguant qualité des services et réinsertion professionnelle. La mise en place d'un véhicule dédié, grâce à l'appui d'entreprises privées, témoigne de cet engagement.

Le service propose une gamme d'aides allant des transports médicaux aux courses, garantissant ainsi le bien-être et le maintien à domicile de nos aînés et personnes à mobilité réduite. Et, bien que ces prestations soient payantes, les Communes du Haut-Lac veillent à leur accessibilité financière.

En somme, ce projet, né à Port-Valais, illustre notre volonté de créer des solutions locales pour des enjeux locaux. Pour tout renseignement ou besoin, le CMS Bas-Valais est à votre disposition au **024 486 21 21**.



À L'ÉCOUTE DES AÎNÉS

En quête d'une meilleure prise en compte des besoins de ses citoyens de plus de 60 ans, la Commune de Port-Valais a organisé, le 20 septembre dernier, un «Apéro citoyen». Cet événement, axé sur la participation active, a donné une occasion aux résidents de plus de 60 ans de faire entendre leur voix.

Ce projet est le fruit d'une collaboration avec la fondation Pro Senectute Valais-Wallis, reconnue pour son expertise dans l'accompagnement des seniors à travers le canton. Plutôt que d'opter pour une approche classique, Pro Senectute s'est inspirée du concept «World Café», originaire des États-Unis. Ce format, basé sur des échanges en petits groupes, a pour vocation de créer un climat de confiance et de convivialité.

Sous la houlette d'animateurs qualifiés, les participants, disposés autour de plusieurs tables, ont échangé, délibéré et avancé des idées. Chaque groupe a abordé des sujets clés tels que l'accès à l'information, l'aménagement urbain, la mobilité, le renforcement des liens sociaux, le logement et les activités. Ces échanges avaient pour objectif de dégager des stratégies tangibles pour enrichir la vie quotidienne des aînés dans la Commune.

La soirée s'est révélée être un véritable succès, attirant plus de 100 participants enthousiastes. Le dynamisme des échanges et l'engagement des personnes présentes témoignent de l'importance de telles initiatives. La rencontre s'est agréablement conclue autour d'un apéritif convivial, consolidant les liens tissés au cours de la soirée et offrant une opportunité supplémentaire d'échanges informels entre les participants.



DES PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES

La réussite de cet événement annonce des retours concrets pour la population. D'ici la fin de l'année, la Commune recevra un rapport élaboré à partir des échanges de l'«Apéro citoyen», qui mettra en lumière des propositions de mesures adaptées. De plus, une communication détaillée sera adressée à l'ensemble des seniors de Port-Valais, leur offrant un aperçu des initiatives et actions envisagées pour les années à venir.

LA JEUNESSE DU HAUT-LAC AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS INTERCOMMUNALES

La jeunesse représente l'avenir de notre société, et à ce titre, elle ne saurait être laissée pour compte dans les politiques municipales. Consciente de cette responsabilité, la Commune de Port-Valais souhaite rassurer ses résidents : les jeunes ne sont pas les oubliés de notre politique. La spécificité de notre région du Haut-Lac réside dans le fait que sa jeunesse est mobile. En effet, habituée à se déplacer entre les quatre Communes du Haut-Lac, à savoir Port-Valais, Saint-Gingolph, Vouvry et Vionnaz, cette jeunesse adopte une approche territoriale élargie dans ses activités et interactions.

COLLABORATION INTERCOMMUNALE POUR UNE POLITIQUE JEUNESSE SOLIDE

Avec cette réalité en toile de fond, une réflexion profonde et collaborative est menée. Pour garantir que la politique en faveur de la jeunesse soit efficace et pertinente, les Communes du Haut-Lac ont décidé d'unir leurs forces.

Depuis le début de l'année, un groupe de travail composé de représentants des quatre Communes, de la direction des écoles et de la Maison des Jeunes de Vouvry est en action. Son objectif principal est de définir et proposer une politique commune pour la jeunesse à l'horizon 2024.

ÉCOUTER POUR MIEUX AGIR

Pour s'assurer que cette politique réponde véritablement aux besoins et aspirations de la jeunesse, une démarche de consultation est mise en place. Un sondage est en cours auprès de tous les jeunes de notre territoire afin de cerner au mieux leurs attentes.

L'ambition est claire : offrir un cadre stimulant et des activités variées qui favorisent l'épanouissement de la jeunesse sur le Haut-Lac. En plaçant les jeunes au centre des préoccupations et en valorisant la collaboration intercommunale, la région du Haut-Lac s'affirme comme une terre d'avenir pour sa jeunesse.

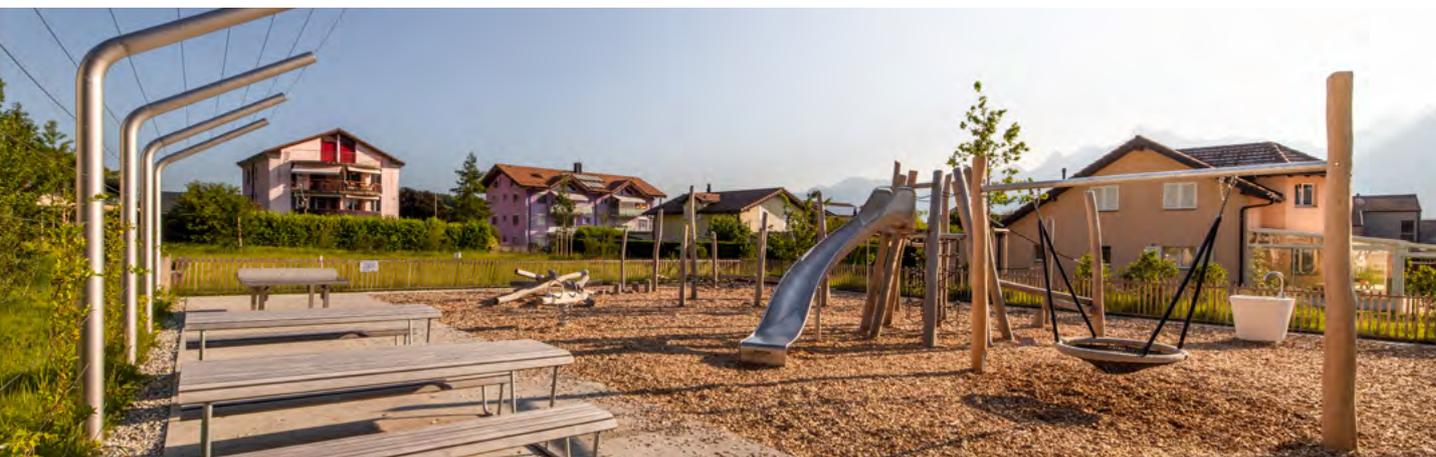
VERS UN AMÉNAGEMENT RESPECTUEUX

Beauté et biodiversité à l'honneur à Port-Valais

L'aménagement de nos espaces publics reflète une vision où esthétique rime avec responsabilité environnementale. Les espaces fleuris et les places de jeu, tels que le parc de jeu Tauredunum aux Évouettes, sont le fruit de cette réflexion. Ce dernier, en particulier, a été transformé pour répondre aux besoins des habitants, tout en mettant un accent sur la biodiversité. Avec la plantation d'espèces locales, le choix de prairies fleuries au lieu du gazon traditionnel, et l'utilisation de matériaux naturels pour les jeux, il incarne notre désir de créer des lieux à la fois attrayants et respectueux de notre environnement.

Par ailleurs, nous avons revu le fleurissement de notre village en privilégiant, là où cela est possible, l'utilisation de plantes vivaces plutôt qu'annuelles. Ces dernières, bien que charmantes, nécessitent en effet un remplacement fréquent et ont un impact écologique plus important. Toutefois, nous reconnaissons que certaines zones à forte affluence nécessitent une explosion de couleurs. Dans ces lieux précis, le fleurissement reste plus intense, pour offrir une ambiance chaleureuse et accueillante.

Le travail d'aménagement et de valorisation ne s'arrête pas là. Nous sommes conscients des enjeux à venir et resterons attentifs aux besoins changeants de notre communauté, tout en conservant notre engagement en faveur de la nature et de l'environnement local.



PORT-VALAIS MISE SUR LA CULTURE LOCALE ET PARTICIPATIVE

Face à deux saisons culturelles contrariées par la crise sanitaire du Covid-19, la Commune de Port-Valais a choisi de repenser sa stratégie. La décision ? Donner la priorité aux artistes locaux et adopter une démarche participative. Au lieu de suivre la voie traditionnelle, la Commission communale a lancé un appel à candidatures en 2022, permettant ainsi aux résidents d'avoir une voix directe dans la conception de la saison culturelle 2023. L'approche était claire : donner le pouvoir au public. Les propositions ont rapidement afflué, débouchant sur une programmation diversifiée.

UN ENGOUEMENT PALPABLE

La réponse du public a été positive. Chaque spectacle a attiré de nombreux spectateurs, validant l'intérêt de cette démarche collaborative. La saison a non seulement mis en scène des talents établis, mais a également révélé de jeunes artistes, ajoutant ainsi une dimension rafraîchissante à l'offre.

En proposant des spectacles gratuits, la Commune a souhaité garantir l'accès à la culture à tous les résidents. De la musique à l'humour, en passant par les contes, l'offre était variée, attestant d'une culture riche et plurielle.

ET APRÈS ?

Encouragée par cette réussite, la Commune reconduira la formule pour la saison 2024, offrant une nouvelle fois la possibilité aux résidents de participer activement à la vie culturelle de Port-Valais.

En fin de compte, cette initiative montre comment la participation active du public peut dynamiser et enrichir la scène culturelle d'une Commune.



UNE COMMISSION COMMUNALE ENGAGÉE

Derrière chaque initiative culturelle ou sociale de la Commune de Port-Valais se trouve une force souvent méconnue : la Commission Culture, aînés et aménagement urbain. Bien qu'opérant en coulisse, son dévouement est essentiel à la mise en place d'activités et d'événements de qualité pour les habitants.

Composée d'individus passionnés, cette équipe veille à ce que chaque programme réponde aux attentes des résidents. Sans leur travail assidu, nombre des moments importants de la Commune n'auraient pas pu prendre vie.

Leur engagement, bien que discret, est le pilier de notre dynamisme communautaire. Merci à eux pour leur contribution à la vitalité de Port-Valais !

BUDGET 2024

COMMENTAIRES

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes du 5 février 2004, nous avons le plaisir de vous soumettre le budget pour l'année 2024 pour examen et approbation.

Le Conseil communal a approuvé celui-ci lors de la séance du 02.10.2023

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le budget est une projection des charges et recettes futures prévues en 2024, liées au fonctionnement et à la politique d'investissement menée par le Conseil communal.

Les budgets des exercices précédents ont été marqués par une grande prudence liée à la crise sanitaire, plus particulièrement au niveau des recettes fiscales. Les comptes 2022 ont heureusement dépassé nos attentes et nous ont permis de réévaluer la situation pour les exercices à venir.

Dans l'analyse du résultat, les variations suivantes par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022 sont à relever :

BUDGET DE L'EXERCICE 2024

COMPTES DE RÉSULTAT		COMPTES 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
		Résultat après amortissements comptables		
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF			
Marge d'autofinancement	+ CHF	2 548 846,43	535 215,00	1 061 045,00
Amortissements planifiés	- CHF	1 405 261,86	1 705 140,00	1 542 870,00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	144 110,78	190 200,00	124 975,00
Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	3 494 373,73	296 610,00	42 340,00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF			
Réévaluations des participations du PA	- CHF			
Attributions au capital propre	- CHF	4 256 963,85		
Réévaluations PA	+ CHF			
Prélèvement sur le capital propre	+ CHF			
Excédent de charges	= CHF		1 063 515,00	564 460,00
Excédent de revenus	= CHF	236 883,67		

L'excédent de charges se monte à CHF 564'460.-, en diminution par rapport au budget 2023, dont le déficit budgété s'élève à CHF 1'063'515.-. Les comptes 2022 s'étaient soldés sur un excédent de revenus de CHF 236'883.-. Les budgets des années précédentes prévoyaient en effet un net recul des recettes fiscales, en raison de la crise sanitaire. Les comptes 2022 nous ont confirmé une évolution plus positive que prévu.

		COMPTES 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
		Résultat avant amortissements comptables		
Charges financières	- CHF	19 965 872,87	19 561 050,00	20 521 040,00
Revenus financiers	+ CHF	22 514 719,30	20 096 265,00	21 582 085,00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF			
Marge d'autofinancement	= CHF	2 548 846,43	535 215,00	1 061 045,00

La marge d'autofinancement atteint CHF 1'061'045.-, en augmentation par rapport au budget 2023, qui s'élevait à CHF 535'215.-. La marge d'autofinancement des comptes 2022 a atteint CHF 2'548'846.-, en forte augmentation par rapport au montant initialement budgété, en raison de l'évolution positive des recettes fiscales.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS		COMPTES 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
Dépenses	+ CHF	1 332 882,76	1 819 000,00	2 288 500,00
Recettes	- CHF	17 642,50	50 000,00	50 000,00
Investissements nets	= CHF	1 315 240,26	1 769 000,00	2 238 500,00
Investissements nets (négatifs)	= CHF			

Les investissements nets se montent à CHF 2'238'500.-, en augmentation par rapport au budget 2023. Les investissements réalisés en 2022 n'ont atteint que CHF 1'315'240.-, en raison du report de certains travaux et du projet du quai Laval. Afin de maintenir les infrastructures à niveau et de soutenir le développement des services communaux, le plan quadriennal vise une enveloppe d'investissement atteignant au minimum CHF 1'700'000.-.

FINANCEMENT		COMPTES 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF			
Marge d'autofinancement	+ CHF	2 548 846,43	535 215,00	1 061 045,00
Investissements nets	- CHF	1 315 240,26	1 769 000,00	2 238 500,00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF			
Insuffisance de financement	= CHF		1 233 785,00	1 177 455,00
Excédent de financement	= CHF	1 233 606,17		

Compte tenu des investissements planifiés pour 2024, l'insuffisance de financement atteint CHF 1'177'455.-. L'excellente trésorerie dont dispose la Commune permettra éventuellement de ne pas recourir à un nouvel emprunt.

PRINCIPAUX ÉCARTS PAR RAPPORT AU BUDGET PRÉCÉDENT ET AU DERNIER COMPTE ANNUEL

MASSE SALARIALE

Les charges du personnel ont été budgétées pour un total de CHF 6'302'550.-, en augmentation par rapport au budget 2023, qui prévoyait CHF 5'896'105.-, et ont atteint CHF 5'521'445.- durant l'exercice 2022. Le développement des unités d'accueil (UAPE et crèche) a constitué l'essentiel de cette augmentation, avec une augmentation de CHF 196'145.- par rapport au budget précédent. Le nombre d'enfants inscrits passant en effet de 114 à 146, du personnel supplémentaire a été engagé, et une revalorisation des postes effectuée afin de répondre au règlement cantonal.

Les charges du personnel administratif augmentent de CHF 75'475.-, à la suite de fluctuations de personnel et en prévision de la migration informatique planifiée pour 2024, renforçant provisoirement le service de comptabilité.

La masse salariale a augmenté en moyenne de 2%, en conformité avec les statuts du personnel et de la grille salariale. Une augmentation de 2%, ajustant les salaires à la variation de l'indice des prix à la consommation, a également été accordée à l'ensemble des collaborateurs.

ASSOCIATION DES COMMUNES DU HAUT-LAC (ACHL)

La participation financière à l'Association des Communes du Haut-Lac, qui regroupe les services en charge de la formation, de la sécurité et des affaires sociales, atteint CHF 1'991'430.- en 2024, en augmentation de CHF 45'880.- par rapport au budget 2023 et de CHF 397'762.- par rapport aux comptes 2022. La contribution est basée sur le coût de fonctionnement global de l'association, et le montant est réparti en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'enfants inscrits aux écoles du Haut-Lac et au cycle d'orientation.

La contribution à la Police Intercommunale du Haut-Lac augmente de CHF 63'060.- par rapport au budget 2023, à la suite de l'engagement d'un officier supplémentaire et d'un aspirant, afin de renforcer l'effectif existant. La contribution au service du feu augmente également de CHF 42'840.-.

La participation au cycle d'orientation diminue de CHF 91'640.- par rapport au budget 2023, en raison de la diminution du nombre d'élèves inscrits, d'un recul du coût de fonctionnement du bâtiment et d'une réduction du nombre d'activités scolaires.

PARKINGS

Les revenus liés à la gestion des parkings diminuent de CHF 59'055.- par rapport au budget précédent. Les investissements prévoient le remplacement d'une partie des horodateurs, pour un montant total de CHF 100'000.-, augmentant les amortissements de CHF 35'000.- par rapport à 2023. Le budget tient également compte de la fin du mandat de gestion des parkings du camping de passage, prévu à partir de la fin de cette année.

TOURISME

Le coût de fonctionnement de l'Office du Tourisme augmente de CHF 43'285.- par rapport au budget précédent. Les charges du personnel augmentent de CHF 49'991.- par rapport à 2023, suite à l'engagement de personnel supplémentaire. Avec la révision du règlement, les taxes d'hébergement augmentent de CHF 65'000.- et les taxes de séjour de CHF 30'000.-. La participation de tiers aux animations diminue par contre de CHF 42'500.- par rapport au budget précédent.

COMPTES AUTOFINANCÉS

Le revenu de l'approvisionnement en eau potable atteint CHF 32'595.-, en diminution de CHF 18'095.- par rapport à 2023. Les budgets actuels tiennent compte de l'augmentation du tarif à CHF 1.40 le m³, augmentant ainsi de CHF 22'392.- les taxes d'eau potable par rapport aux comptes 2022. Les amortissements ordinaires augmentent de CHF 24'800.- par rapport à 2023.

Le déficit sur l'assainissement des eaux usées budgété atteint CHF 42'340.-, en diminution de CHF 254'270.- par rapport au budget 2023. Le deuxième palier d'augmentation des taxes d'épuration prévu par le nouveau règlement sur les eaux usées permet d'augmenter les revenus de CHF 341'800.- par rapport au budget 2023.

Le revenu sur le traitement des déchets atteint CHF 92'380.-, en diminution de CHF 47'130.- par rapport au budget 2023. La taxe annuelle des déchets diminue de CHF 53'000.- par rapport au budget 2023, en raison d'un meilleur tri des déchets et d'une réduction conséquente de la taxe.

INDICES DE PERFORMANCE

Le taux d'endettement de 35.79% reste satisfaisant, considérant l'augmentation de la dette nette résultant de la diminution de la marge d'autofinancement et d'une augmentation du besoin de financement.

Le degré d'autofinancement diminue fortement par rapport aux comptes 2022, passant de 193.79% à 47.40%, avec une marge d'autofinancement diminuant de CHF 1'487'801.-. Ce recul s'explique, pour l'essentiel, par l'augmentation de la masse salariale de CHF 781'105.-, et la diminution des revenus et des taxes. Ce degré d'autofinancement faible limite la capacité de la Commune d'investir, et ne pourra s'améliorer que par une diminution des coûts de fonctionnement et/ou d'une augmentation des recettes fiscales à moyen terme.

La part des charges d'intérêts augmente par rapport aux comptes 2022, passant de 1.08% à 0.66%, à la suite de l'augmentation du taux directeur de la BNS; le taux d'emprunt passe d'une moyenne inférieure à 1% à 2.5% pour de nouveaux crédits.

CONSIDÉRATIONS FINALES

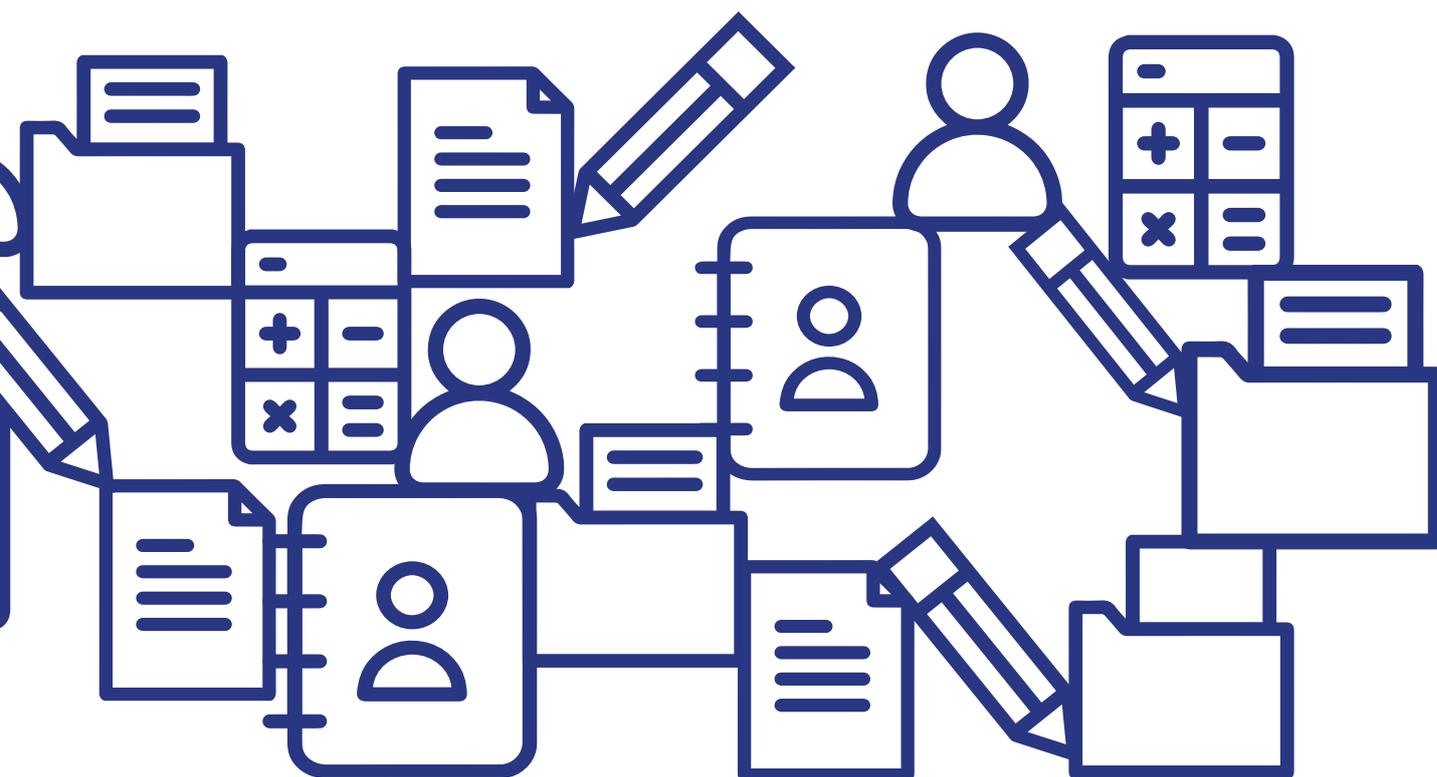
Le Conseil communal a adopté une approche prudente dans l'élaboration du budget. Certaines recettes fiscales, difficilement prévisibles et sujettes à de fortes variations, tels que les impôts complémentaires, ont été évaluées au plus bas et sur la base de la moyenne des années précédentes. Les coûts de fonctionnement, notamment ceux liés à l'entretien des infrastructures, ont été évalués au plus haut. La politique d'achat et d'optimisation des coûts menée par notre service technique devrait améliorer le résultat.

Nous vous proposons d'accepter le budget soumis, présentant un excédent de charges de CHF 564'460.-.



CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

	COMPTES 2022		BUDGET 2023		COMPTES 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	5 521 445,62		5 896 105,00		6 302 550,00	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6 363 709,84		5 279 740,00		5 805 645,00	
Amortissements du patrimoine administratif	1 364 288,31		1 675 610,00		1 487 020,00	
Charges financières	307 782,55		220 350,00		203 850,00	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	4 401 074,63		190 200,00		124 975,00	
Charges de transfert	6 744 137,04		6 976 730,00		7 103 490,00	
Imputations internes	1 069 771,37		1 217 655,00		1 161 355,00	
Revenus fiscaux		12 183 823,09		10 858 000,00		11 833 000,00
Patentes et concessions		296 994,35		304 500,00		306 800,00
Taxes		5 976 164,32		4 954 270,00		5 467 320,00
Revenus divers		105 777,50				98 000,00
Revenus financiers		837 943,65		666 850,00		659 850,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		3 494 373,73		296 610,00		42 340,00
Revenus de transfert		1 957 106,70		2 094 990,00		2 040 760,00
Revenus extraordinaires		87 138,32				15 000,00
Imputations internes		1 069 771,37		1 217 655,00		1 161 355,00
Total des charges et revenus	25 772 209,36	26 009 093,03	21 456 390,00	20 392 875,00	22 188 885,00	21 624 425,00
Excédent de revenus ou de charges	236 883,67			1 063 515,00		564 460,00



INVESTISSEMENTS 2024

	COMPTES 2022		BUDGET 2023		BUDGET 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
Vigne			75 000,00			
Migration informatique			200 000,00		200 000,00	
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS DÉFENSE						
Vidéosurveillance			30 000,00		30 000,00	
Défense incendie			80 000,00			
FORMATION						
Bâtiment école			50 000,00		50 000,00	
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, ÉGLISES						
Participation cibles électroniques	40 000,00					
Prêt pour cibles électroniques	20 000,00					
Aménagement plage	121 966,15				50 000,00	
Installations sportives					40 000,00	
Machines			34 000,00			
Port : installations et amarrages	57 799,25		60 000,00		100 000,00	
Bâtiment du port					50 000,00	
Terrain affecté à des installations publiques	244 680,90		385 000,00		50 000,00	
Matériel de décoration			30 000,00		30 000,00	
PRÉVOYANCE SOCIALE						
Mobilier et équipement crèche					25 000,00	
TRAFIC						
Routes cantonales	30 973,55		25 000,00		30 000,00	
Routes et voies de communication	228 549,11		150 000,00		380 000,00	
Eclairage public					50 000,00	
Politique énergétique					50 000,00	
Horodateurs					100 000,00	
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT						
Canalisations eau potable	1 826,85		300 000,00		350 000,00	
Taxes de raccordement eau potable		24 500,00		10 000,00		10 000,00
STAP et/ou collecteurs EU	316 257,85		130 000,00		25 000,00	
Taxes de raccordement eaux usées				40 000,00		40 000,00
Taxes de raccordement eaux usées - Invest		-6 857,50				
PGEE	67 093,60		200 000,00		450 000,00	
Machines					30 000,00	
Equipement compostage	31 828,75				30 000,00	
Part projet Rhône3			70 000,00		68 500,00	
Dépollution Petits Marais	171 906,75					
ÉCONOMIE PUBLIQUE						
Scène					100 000,00	
Total compte d'investissement	1 332 882,76	17 642,50	1 819 000,00	50 000,00	2 288 500,00	50 000,00
Investissements nets		1 315 240,26		1 769 000,00		2 238 500,00

*Les montants inférieurs à Fr. 25'000.- doivent être comptabilisés dans le compte de fonctionnement.

ZONES 20 ET 30 KM/H

LA COHABITATION PIÉTONS-VOITURES EN QUESTION

Les zones limitées à 20 et 30 km/h sont de plus en plus répandues dans nos villes et villages. Qui a la priorité entre les piétons et les conducteurs dans ces zones de rencontre et de circulation partagée ? Tour d'horizon des règles à respecter pour une cohabitation harmonieuse.



Dans une zone limitée à 20 km/h, appelée également zone de rencontre, les piétons sont prioritaires et peuvent traverser la route à n'importe quel endroit. Les véhicules y circulent librement, mais les conducteurs doivent être conscients que ces tronçons de route se situent dans des quartiers résidentiels et commerciaux où les piétons sont plus nombreux. Pour autant, les piétons ne doivent pas gêner inutilement les véhicules et doivent rester prudents en traversant la chaussée.

En règle générale, dans une zone 30, la priorité de droite prévaut. Les conducteurs sont tenus de circuler de manière prudente et prévenante, à une vitesse maximale fixée à 30 km/h. Ces zones favorisent un usage mixte de la chaussée et les véhicules sont prioritaires, mais doivent accorder tous les égards nécessaires aux autres usagers, notamment les piétons.

Dans les zones 30, bien que les activités des piétons soient privilégiées par rapport à la circulation, ceux-ci n'ont pas la priorité et ne peuvent donc pas traverser la route sans restriction, contrairement à une zone 20.

Ces zones ne possèdent généralement pas de passage piéton, ce qui signifie que les piétons peuvent traverser n'importe où et oblige les automobilistes à plus de vigilance. Dans les zones 30, les piétons sont donc encouragés à traverser aux endroits où ils se sentent le plus en sécurité et où ils sont bien visibles.

Dans tous les cas, les zones 20 et 30 sont des espaces où la cohabitation entre véhicules motorisés et piétons est accentuée. Nous demandons donc à chacun de faire preuve de bon sens et de prudence et d'adapter son comportement en fonction de la situation. Les piétons doivent rester vigilants et ne pas causer de gêne inutile aux véhicules, tandis que les conducteurs doivent rester attentifs aux piétons dans les zones 20 comme les zones 30, et respecter leur priorité dans les zones 20.

En conclusion, la sécurité routière dans les zones 20 et 30 dépend de la vigilance et du respect mutuel entre piétons et conducteurs. Ces zones représentent une opportunité pour une circulation apaisée et partagée, à condition que chacun respecte les règles en vigueur et fasse preuve de civisme sur la route.

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

LES ÉCOLES CHERCHENT DES ACCOMPAGNATEURS

Chaque année, les écoles organisent de nombreuses activités extrascolaires pour enrichir le programme éducatif des élèves. Que ce soient des sorties culturelles, des camps d'hiver ou des excursions de fin d'année, ces moments privilégiés sont essentiels pour le développement personnel et social des jeunes. Cependant, leur réussite repose en grande partie sur la présence d'accompagnateurs dévoués.

Ces sorties offrent non seulement des opportunités d'apprentissage hors du cadre classique de la salle de classe, mais elles renforcent également les liens intergénérationnels. En effet, pouvoir compter sur des personnes de différents âges pour encadrer ces sorties favorise les échanges et la transmission de valeurs entre générations.

Dans cette optique, la solidarité et l'engagement de chacun sont primordiaux. Les accompagnateurs jouent un rôle central en assurant la sécurité, en guidant les élèves et en partageant parfois leurs propres expériences et connaissances lors de ces escapades. Leur présence contribue à rendre ces activités mémorables et bénéfiques pour les élèves.

Si vous avez un peu de temps libre, une envie de contribuer à la réussite de ces sorties et un intérêt pour les interactions avec la jeune génération, votre aide serait précieuse. Nous encourageons toutes les personnes intéressées, quels que soient leur âge et leur parcours, à se manifester auprès de la Direction des Écoles: 024 482 22 00 ou secretariat@edhl.ch.



DONNER DE SON TEMPS POUR LES PLUS JEUNES

L'ACHL, PROCHE DE VOUS !

Quand on évoque l'ACHL, on peut penser à une entité lointaine, voire bureaucratique. L'Association des Communes du Haut-Lac est tout le contraire. Elle est ancrée au cœur de notre vie régionale, agissant comme un lien solide qui unit nos quatre communes.

Ces communes qui, depuis de nombreuses années, ont choisi de collaborer étroitement, mutualisant leurs ressources et expertises pour le bien-être de tous. Avec le soutien d'un service administratif et financier compétent et efficace, l'Association garantit une gestion rigoureuse.

En matière d'éducation, chaque commune possède sa propre école primaire, et c'est la collaboration entre elles qui crée une synergie dynamique, offrant des opportunités d'apprentissage cohérentes et de qualité.

Dans le secteur de la sécurité, l'ACHL joue un rôle déterminant. Grâce aux services intercommunaux, nos citoyens peuvent bénéficier d'un environnement sûr, qu'il s'agisse de l'intervention rapide des pompiers, de la surveillance efficace de notre police ou de l'expertise de l'État-major intercommunal de conduite.

L'ACHL s'investit résolument dans l'intégration et le renforcement du tissu social de notre région. Outre sa déléguée à l'intégration, qui œuvre pour l'inclusion, elle dispose également de son service officiel de curatelle afin d'assister ceux qui ne peuvent gérer seuls leurs affaires.

En résumé, l'ACHL est plus qu'une Association de communes. C'est le reflet de notre solidarité, de notre vision mutuelle pour l'avenir et de notre engagement envers chaque citoyen. Elle est, en tout point, proche de vous et s'efforce chaque jour de le démontrer par ses actions.



Sécurité : synergies et actions coordonnées au service des habitants

Au sein de l'ACHL, trois entités ont la charge régalienne d'assurer la sécurité publique: le Centre de secours et incendie, l'État-major de conduite en cas de crise et la Police intercommunale du Haut-Lac. Bien que chaque service soit autonome avec ses propres responsabilités et domaines d'action, ils convergent vers un seul objectif: assurer la sécurité des résidents du Haut-Lac.

Ces services s'appuient sur des fondamentaux communs: LA PRÉVENTION, qu'elle s'exerce au sein des écoles, lors des patrouilles sur la voie publique ou au cours de séances de sensibilisation pour le grand public, L'INFORMATION À LA POPULATION,

cruciale pour garantir une vigilance collective et une réactivité optimale en situation d'urgence, et L'ACTION, qui se manifeste par des interventions rapides, précises et coordonnées en réponse à des incidents ou risques identifiés.

Ce numéro lève le voile sur les rouages, les collaborations interservices et les défis auxquels ces entités sont confrontées quotidiennement. La sécurité de notre région est le fruit d'une coordination étroite et de synergies opérationnelles.

Sous la houlette de la Commission de sécurité de l'ACHL, ces trois services, malgré leurs spécificités, se complètent et travaillent de concert. Leur interaction garantit que le Haut-Lac demeure un espace où la tranquillité et la sûreté prévalent, pour le bien-être de tous ses résidents.

Derrière l'uniforme : l'univers des acteurs de notre sécurité

L'État-major de conduite régional du Haut-Lac : un rempart face aux situations extraordinaires

Quand les situations extraordinaires menacent le bien-être et la sécurité de la population, l'EMCRHL se dresse comme la première ligne de défense, prêt à gérer des risques variés, allant des séismes aux dysfonctionnements de nos services essentiels.

L'envergure des risques

L'EMCRHL ne néglige aucune menace. Que ce soit face aux séismes, aux crues du Rhône et des cours d'eau latéraux, aux avalanches, aux feux de forêt, aux instabilités géologiques, aux accidents impliquant des matières dangereuses ou encore aux dysfonctionnements des réseaux essentiels comme l'eau potable ou l'électricité, l'EMCRHL est en première ligne pour gérer et coordonner une réponse. L'EMCRHL s'ancre fermement dans la loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (LPPEX) de 2013. Ce texte assure une coordination en situation d'urgence,

une transition fluide entre les circonstances normales et les circonstances extraordinaires, pour une protection adéquate de la population.

Un État-major actif et dévoué

Composé de 24 membres, l'EMCRHL se réunit pour cinq journées de travail annuelles, visant à se mettre continuellement à jour en fonction de l'évolution démographique, des prescriptions légales et des menaces émergentes. Des séances de travail sont en outre spécifiquement organisées pour approfondir des dossiers particuliers. Tous ses membres, étant chacun doté de responsabilités spécifiques, ont aussi suivi une formation de base dispensée par le canton.

Les DaNas, des informateurs clés

Sous cet acronyme se cachent des hommes et des femmes qui guettent sans relâche les dangers potentiels, offrant un aperçu précis des menaces. Cette surveillance en temps réel est essentielle pour permettre à l'État-major d'opérer de la plus efficace des manières.

Collaboration et perspectives

Une collaboration a été établie avec le CSIHL et la PIHL, dont les chefs de services sont également membres de l'EMCRHL. Une synergie a aussi été développée avec les États-majors des districts. Face à la montée des dangers et au transfert des responsabilités du canton aux communes, le rôle de l'EMCRHL s'intensifie et ses missions évoluent.



La police intercommunale du Haut-Lac : proximité et conciliation pour maintenir l'ordre et les liens sociaux

Dans une ère marquée par des changements rapides, la PIHL s'engage à maintenir la sécurité en privilégiant les liens avec la population. Cette force de proximité n'est pas seulement l'incarnation de l'ordre et du respect des lois ; elle joue également un rôle essentiel dans le tissage du lien social au sein de la communauté.

Des missions variées au service du bien commun

La première mission de la PIHL est vaste : garantir la sécurité et la tranquillité publiques, assurer la mise en application des lois fédérales, cantonales, et des règlements communaux, tout en protégeant les personnes et les biens. Les agents de la PIHL, souvent premiers intervenants lors d'accidents de la circulation, assurent une réponse rapide et efficace. La PIHL est également engagée dans des activités préventives, surtout en matière de sécurité routière, que ce soit auprès des plus jeunes dans les écoles ou via l'organisation d'actions de prévention. La collaboration entre les différents corps de police est

primordiale. Que ce soit avec les polices cantonales valaisanne et vaudoise, la gendarmerie française ou les polices municipales avoisinantes, la PIHL mise sur une collaboration étroite, garantissant ainsi une réponse coordonnée et efficace à diverses situations, que ce soit dans l'activité quotidienne ou lors d'actions ciblées.

L'humain au cœur de l'action

Avec l'augmentation démographique, les défis sociaux se multiplient. Consciente de cette réalité, la PIHL a évolué pour être davantage à l'écoute de sa communauté. Il ne s'agit plus seulement de faire respecter la loi, mais de chercher des solutions médiatrices, de servir de

conciliateur et de première instance avant de faire appel au juge de commune.

Avec un effectif de 11 agents et d'une secrétaire, la PIHL s'adapte à la croissance démographique. L'ajout d'un douzième agent est prévu pour 2024. Cette évolution permettra non seulement d'améliorer la qualité des services offerts, mais aussi de renforcer la présence physique sur le terrain.

Vers l'avenir

Face aux nouveaux enjeux, la PIHL envisage l'amélioration continue de son service de piquet, tout en cherchant des moyens de continuer à optimiser la collaboration interservices.





De gauche à droite: **Pascal Schürmann**, chef de l'EMRCHL – **Bruno Aeberhard**, commandant-remplaçant du CSIHL – **Eric Bressoud**, chef de poste de la PIHL

CSIHL : la force de la milice au service de la sécurité publique

Guidé par son engagement sans faille, le Centre de Secours et Incendie du Haut-Lac (CSIHL) assure une gamme de missions variée. Qu'il s'agisse de la défense incendie, de fournir une assistance technique, de secourir personnes, animaux, environnement et biens, en plaine, en montagne ou en milieu aquatique, le CSIHL est toujours prêt à intervenir.

La milice : cœur battant du CSIHL

L'essentiel de l'effectif du CSIHL est composé de miliciens, représentant 95% des 70 sapeurs. Ces volontaires dévoués garantissent une disponibilité constante, 24h/24, 365 jours par an. Néanmoins, le renouvellement de ces troupes représente un défi de taille. Pour soutenir cette milice, en particulier

durant la journée, le CSIHL compte sur quatre sapeurs-pompiers permanents. Leurs missions principales englobent la formation, la gestion technique, l'administration ainsi que l'entretien du matériel, et ils restent en appui et en suppléance de la milice pour les interventions.

Évolution des interventions : expertise et technicité

En dix ans, le CSIHL a vu le nombre d'interventions augmenter, passant de 140 en 2013 à plus de 200 en 2023. Avec l'avènement de matériel de pointe, les interventions ont évolué. Si ces innovations nécessitent moins de mains sur le terrain, elles demandent en revanche une expertise accrue, une maîtrise technique approfondie et une formation continue.

La régionalisation, illustrée par la collaboration SCVS (Sécurité Chablais Valais), est une étape clé. Elle permet

une formation commune pour près de 350 pompiers, avec de 250 à 260 modules de formation annuels pour la région. Ce partenariat promeut aussi une mutualisation des ressources comme l'achat groupé de camions, se traduisant par des économies significatives.

Prévention : anticiper pour protéger

La prévention incendie est un autre axe majeur du CSIHL. Elle se manifeste par des actions dans les écoles, les communes ou auprès des entreprises, assurant aussi bien de dispenser des connaissances de base aux différents publics que de pouvoir bénéficier d'une vision optimale du terrain et des risques associés.

Depuis 25 ans, la section des jeunes sapeurs-pompiers, comprenant entre 20 et 25 membres, façonne la relève. Aujourd'hui, 15% de l'effectif est issu de cette filière, dont certains ayant atteint la fonction d'instructeur fédéral.

À vos agendas !



Le samedi 27 avril 2024

Journée portes ouvertes des Services de sécurité du Haut-Lac

Plongez dans le quotidien de la Police, des Pompiers et de l'État-major.
Au programme : visites guidées, animations et activités pour tous.



5 questions à

Patrick Ueberschaer

Zoom sur l'une des cinq principales Commissions de l'Association, avec son Président, Patrick Ueberschaer, qui est aussi Conseiller communal à Port-Valais. Pour lui, il est essentiel que les Communes du Haut-Lac collaborent étroitement entre elles. Il éclaire les enjeux et les missions de la Commission de Gestion, méconnus du grand public, et nous expose les défis futurs que l'ACHL devra relever en matière de finances.



Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste la mission de la Commission de Gestion de l'ACHL ?

Au sens large, la Commission a pour rôle de superviser la gestion, et plus particulièrement les finances de l'ACHL. Composée de 7 membres (élus ou résidant dans l'une des quatre communes), elle a un rôle avant tout consultatif : elle veille au respect du budget et examine les comptes annuels de l'Association, elle analyse l'allocation des ressources et la répartition effectuée entre les quatre communes, et suit également l'évolution du coût de fonctionnement.

Comment se déroule le travail au sein de la Commission de Gestion ?

Selon les statuts, la Commission de Gestion est tenue de se réunir deux fois par an au minimum, soit une fois pour le budget puis une fois pour les comptes. Elle peut aussi se réunir en cas de besoin spécifique, pour la révision des statuts par exemple. Elle dispose également d'un droit de contrôle élargi lui permettant de solliciter et convoquer toute personne dans l'organisation, si elle le juge nécessaire.

Lors du passage en revue des budgets, des investissements et des comptes, la Commission émet un avis sur la qualité des éléments analysés et formule des recommandations destinées à l'assemblée des délégués, qui peut, après délibération, prendre les mesures qui s'imposent.

La Commission travaille en étroite collaboration avec le service des finances de l'Association, qui lui fournit toutes les données financières nécessaires. Les chiffres sont présentés en Commission, les écarts par rapport aux budgets ou aux comptes précédents analysés ; des demandes de clarification ou de modification sont, le cas échéant, adressées au Comité de direction ou aux Commissions concernées.

Parlons finances. Quel est le budget global de l'ACHL et comment est-il réparti entre les différents services ?

Le budget global pour 2024 est fixé à 6,3 millions de francs. Il se répartit

comme suit : 47% sont dédiés à la sécurité (feu / police), 41% à l'éducation (écoles / CO du Haut-Lac), 7% aux questions sociales (curatelle / politique d'intégration), et quelque 5% restants à l'administratif et aux divers.

Le coût de fonctionnement est réparti entre les communes en fonction de clés de répartition spécifiques, selon le nombre d'habitants, en dehors de l'éducation, où la répartition se fait en fonction du nombre d'élèves inscrits par commune.

Face aux enjeux actuels, quels sont les principaux défis que l'Association des Communes du Haut-Lac aura à relever dans les prochaines années ?

L'ACHL est en mouvement perpétuel depuis sa création en 2019 : elle doit adapter son objectif de développement à l'évolution démographique, mais aussi à un cadre légal de plus en plus exigeant. Afin de pouvoir continuer à offrir un service de qualité à la population, son principal challenge est aujourd'hui de trouver un niveau de développement optimal adapté à la réalité financière des quatre communes.

Vous êtes également en charge des finances au Conseil communal de Port-Valais. Comment pensez-vous que cette expérience influence votre fonction au sein de l'ACHL ?

Ayant cette double casquette, je pense bien sûr aux intérêts de ma commune, mais veille également aux besoins de la communauté et à la raison d'être de l'Association. Il est important de rappeler que la création de l'ACHL a externalisé le processus de décision relatif aux thématiques intercommunales qui l'occupent. De par ma fonction, je constate à quel point les synergies et partages d'idées qu'une telle association peut amener sont précieux. Je dirais que cette intercommunalité a le potentiel de prendre à l'avenir une dimension encore plus importante.

UN SYMBOLE DE LA COMMUNE DISPARAÎT

ABATTAGE DU CHÊNE DU PRÉ GALLAND

Lors d'une visite de contrôle par le triage forestier en prévision de travaux de taille à effectuer sur le chêne bicentenaire du Pré Galland au Bouveret, une découverte alarmante a été faite. L'arbre vénérable montrait des signes de pourriture avec la présence de champignons. Les services communaux ont immédiatement été alertés et une analyse approfondie a été confiée à un bureau d'experts spécialisés dans ce domaine.



Une tomographie a été réalisée pour évaluer l'état de santé de l'arbre. Cette technique repose sur le transfert d'ondes placées tout autour de l'arbre, avec un total de 19 capteurs disposés à intervalles de 17 cm autour de sa circonférence massive de 8,5 mètres. Ce procédé permet de dresser un portrait complet de la condition interne de l'arbre, en mesurant la vitesse du son entre chaque capteur. Malheureusement, les résultats ont révélé un état sanitaire extrêmement dégradé.

Afin d'obtenir une évaluation plus précise, un résistographe a également été utilisé. Cet appareil de pointe réalise des perforations de l'arbre à un diamètre d'environ 1 mm et sur une profondeur d'environ 50 cm, fournissant des informations détaillées sur la santé de l'arbre en fonction de la profondeur. Plusieurs carottages ont été effectués dans les zones les plus touchées par les champignons, qui ont confirmé le mauvais état avancé de l'arbre. Cette situation présentait un danger pour les usagers de la Villa Nauplia, de la place de jeu et de la passerelle situés à proximité.

C'est avec un profond regret et une grande tristesse que le Conseil communal a pris connaissance de la situation. Conscient qu'aucune solution viable ne permettrait de sauver cet arbre, le Conseil a dû prendre la difficile décision de faire procéder à son abattage.

Niché à proximité de l'ancien siège de l'Administration communale, le chêne du Pré Galland a incarné une véritable icône de notre histoire et de notre patrimoine. Cet arbre majestueux a vu défiler les décennies, devenant le gardien silencieux des moments précieux qui ont façonné notre Commune. Il a été le témoin des jeux insoucians et des rires de générations d'enfants qui se sont rassemblés au Pré Galland pour jouer sous son majestueux feuillage. Ses branches ont offert une ombre bienvenue lors des journées chaudes d'été et son feuillage flamboyant a égayé nos automnes de couleurs chaleureuses.

Suite à l'abattage, en fonction de l'état du bois récupéré, le Conseil communal envisage de lancer un appel à projets visant à garder une trace symbolique du chêne.

NAVETTES ÉLECTRIQUES À PORT-VALAIS

UN PAS EN AVANT POUR LA MOBILITÉ ÉCOLOGIQUE



Le 14 septembre, Port-Valais a testé des navettes 100% électriques nommées « Cristal ». Elles roulent sans émission de CO₂ et ont la capacité de transporter jusqu'à 40 personnes en reliant deux véhicules entre eux.

Respectueuses de l'environnement grâce à leur absence d'émission de CO₂, elles offrent une capacité de transport flexible, pouvant accueillir de quatorze à quarante passagers. Déjà opérationnelles en France, les navettes Cristal sont désormais à l'étude par les responsables de la Commune.

Port-Valais, avec sa forte activité touristique, envisage ces navettes comme une alternative de transport prometteuse. À l'aube de nouveaux projets, la Commune

affirme que la mobilité durable figure parmi ses principales ambitions. Lors de cette journée d'essai, un itinéraire a été établi, reliant le centre du Bouveret au parking de Bellossy.

Néanmoins, avant une intégration complète, nous attendons que ces véhicules innovants soient homologués en Suisse. Dans ce contexte, des tests seront prochainement effectués dans plusieurs régions de Suisse romande; ces navettes suscitent l'intérêt d'autres Communes chablaisiennes, telles que Monthey et Troistorrents.

Une fois le feu vert obtenu de la part des autorités suisses, des tests seront effectués dans des conditions réelles, lors de la saison touristique.

STATIONNEMENT GRATUIT POUR LES FÊTES

UN SOUTIEN AUX COMMERCE LOCAUX ET AUX RÉSIDENTS

À l'occasion des festivités de fin d'année, les parkings du village de Port-Valais deviendront gratuits pendant deux semaines du 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024. Cette initiative a pour objectif de faciliter les déplacements, de soutenir le commerce local et de faire un petit geste envers les habitants de la Commune.

Les parkings situés dans le village seront exemptés de frais de stationnement, tandis que les parkings

touristiques demeureront payants. Cette distinction permettra d'assurer un accès équitable aux places de stationnement pour les visiteurs de Port-Valais.

C'est un geste concret de solidarité envers les habitants et une manière de favoriser l'implication dans l'ambiance joviale qui règne pendant les fêtes de fin d'année. Profitez de cette offre et participez activement à la vie locale, tout en vivant la magie de Noël à Port-Valais!

GESTION DES DÉCHETS

UN ENGAGEMENT PARTAGÉ POUR UN CADRE DE VIE HARMONIEUX

La gestion responsable des déchets joue un rôle clé dans la qualité de vie des habitants. Récemment, plusieurs infractions aux directives de tri des déchets ont été observées aux points de collecte locaux. En particulier, des déchets ont été retrouvés en dehors des conteneurs prévus à cet effet. Ces manquements, outre le fait qu'ils enfreignent le règlement communal, nuisent à l'efficacité des opérations de recyclage et peuvent entraîner des sanctions.

Il est donc essentiel de rappeler certaines règles fondamentales pour garantir le bon fonctionnement et le respect de tous.



Aux points de collecte locaux :

- Il est catégoriquement interdit de déposer des déchets en dehors des containers prévus à cet effet.
- Seuls les sacs taxés blancs sont acceptés pour les ordures ménagères.
- Le dépôt de verre est interdit entre 20h et 7h, ainsi que les dimanches et jours fériés, pour garantir la tranquillité publique.
- Concernant le papier, seuls les petits formats sont acceptés aux points de collecte. Les grands cartons doivent être apportés directement à la déchetterie.



Conseils pratiques pour une utilisation optimale de la déchetterie :

- Effectuez un tri préalable à domicile.
- Préparez votre carte d'accès avant votre arrivée.
- Évitez les heures de pointe, notamment juste après l'ouverture.
- Garez-vous de manière judicieuse pour faciliter la circulation.
- Priorisez le retour des déchets en magasin lorsque c'est possible (piles, batteries, électroménager, etc.).



Réemployer plutôt que jeter :

Avant de considérer un objet comme un déchet, pensez à son potentiel de réemploi. Un nouvel espace d'échange sera prochainement mis en place à la déchetterie, permettant de donner une seconde vie aux objets encore en bon état. Cette initiative favorise non seulement la réduction des déchets, mais aussi l'entraide et le partage au sein de la communauté.

Pour conclure, la gestion responsable des déchets est l'affaire de tous. En adoptant des pratiques adaptées et en respectant les directives mises en place, chaque habitant contribue à un Port-Valais plus propre.

SERVICE TECHNIQUE

MOBILITÉ DOUCE

Le haut et le bas du village réunis

L'ascenseur conçu par Sollertia et O&C Architectes, permettant de relier les différents niveaux de la Commune, est en fonction depuis le 26 juillet. Les derniers travaux sur l'ascenseur et la passerelle se sont terminés comme prévu dans le courant de l'été, quelques semaines avant la rentrée scolaire.

Dans la continuité de la passerelle érigée sur la route cantonale, son utilisation permet d'écourter et de sécuriser le trajet entre le haut du village et le lac Léman pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que pour les personnes avec poussettes et enfants en bas âge.



NOUVEL AMÉNAGEMENT VISITEURS AU PORT

Pour un meilleur confort et un meilleur accès des bateaux visiteurs.

Prévu en plusieurs phases avec l'installation de structures en forme de «T» à l'extrémité des estacades, le projet visant à faciliter les manœuvres des bateaux visiteurs, ainsi que le transbordement des personnes, a été mis en œuvre au début de l'été.

C'est au bout de l'une des estacades du port, située sur la droite du bâtiment de sauvetage, qu'une installation en «T» a été posée cette année, avant la saison estivale. Également équipée depuis peu d'un coffret d'alimentation électrique, elle permet aux embarcations s'arrêtant au Bouveret pour la journée de manœuvrer avec plus de facilité. Les retours sont pour l'heure positifs, selon le garde-port.

Une nouvelle installation du même type a été mise à l'enquête et devrait suivre au printemps 2024.

PONTON DE LA BENNA

Un lieu de détente pour admirer la faune et la flore locales

En 2022, le Canton du Valais entreprenait de revitaliser la Benna. Un ponton vient d'ailleurs récemment d'être aménagé. Pourquoi ne pas profiter du charme de l'automne pour y faire une balade et y admirer la faune et la flore locales? Un endroit facilement accessible à toutes et tous, petits et grands!



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vers une labellisation «Cité de l'énergie®»

La Commune de Port-Valais fait un pas en matière de politique énergétique et climatique. Elle a décidé en effet, dès 2022, de se lancer dans un processus visant à obtenir le label «Cité de l'énergie®». Celui-ci est, pour rappel, attribué à une Commune qui fait des efforts supérieurs à la moyenne au niveau de sa politique communale en matière d'énergie et de climat. Le label «Cité de l'énergie®» s'obtient dès lors que plus de 50% des mesures sont réalisées, dans six domaines distincts.

Afin d'atteindre ce seuil, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail communal dès cet automne à Port-Valais, composé de politiques, d'employés communaux, d'une modératrice, ainsi que d'externes volontaires intéressés par les questions du développement durable et des économies d'énergie.

Ce groupe se réunira plusieurs fois dans les mois à venir, dans l'optique de faire des propositions et de donner une direction permettant de dessiner les grandes lignes d'une politique énergétique communale à moyen terme, en matière de bâtiments, de chauffage, de mobilité électrique et de mobilité douce notamment.

D'ici 2024, l'objectif serait de disposer d'un plan directeur ainsi que d'un fil rouge définissant les efforts et actions à mettre en place en vue de l'obtention du label.



ÉCLAIRAGE PUBLIC INTELLIGENT

Des candélabres allumés ponctuellement, qui n'entravent en rien la sécurité des usagers

Depuis quelques mois, un projet pilote est en phase de test sur la route de la Lanche au Bouveret. Sur le tronçon allant de l'ancienne pisciculture jusqu'à proximité de la passerelle du Rhône, ce ne sont pas moins de 20 points lumineux existants qui ont été équipés de boîtiers intelligents.

Riverains et promeneurs auront pu constater durant le courant de l'été que cette partie de la route de la Lanche avait l'air plus sombre, du crépuscule au lever du jour. Il n'en est pourtant rien lors de votre passage, puisque le système installé permet de déclencher l'éclairage aux moments de passage exclusivement.

Dans une optique écologique visant à réduire la pollution lumineuse, tout en ne péjorant pas le sentiment de sécurité des passants, l'éclairage public est désormais programmable dans cette zone, avec des horaires et une intensité lumineuse paramétrables à distance.

Le système semble donner satisfaction aux usagers ; ainsi, sur la base des tests actuels, certains des quelque 630 points lumineux de la Commune pourraient être appelés à être progressivement équipés de tels boîtiers, dans une optique d'économie d'énergie.

UNE INTERCOMMUNALITÉ PROFITABLE AU SERVICE TECHNIQUE

Synergies et nouveau service de piquet commun à Port-Valais et Saint-Gingolph : l'amélioration du service offert aux habitants en matière d'entretien des infrastructures et des espaces communaux se confirme, depuis le regroupement des équipes de Port-Valais et de Saint-Gingolph opéré en début d'année.



Au Service technique, c'est avec un plus large spectre d'action et une meilleure répartition de la charge de travail que les employés des deux Communes effectuent désormais leurs tâches quotidiennes. Les postes sont aujourd'hui redynamisés et les ressources mieux réparties, sous une direction commune, basée à Port-Valais. Après plusieurs mois de recul, la réunification des services (TPSI, constructions, bâtiments, port du Bouveret) se révèle donc fructueuse, comme en témoigne par exemple le nettoyage estival des écoles. Les échos sont aussi positifs en ce qui concerne la collaboration ponctuelle avec des services de Saint-Gingolph France, pour l'entretien du cimetière notamment.

Depuis le 1^{er} avril également, et pour la première fois dans le Haut-Lac, un service de piquet commun, actif 24h/24, est en place sur les deux Communes, prêt à intervenir pour l'ensemble des réseaux d'eaux (potables, usées, claires, etc.), dans l'optique d'assurer un service ininterrompu pour la STEP ou la distribution d'eau potable notamment.

La proximité des deux Communes garantit une intervention dans de courts délais en cas d'urgence. Un déplacement n'est cependant pas toujours nécessaire, puisque la situation peut être évaluée grâce à un système de monitoring permettant d'effectuer un premier diagnostic de la situation à distance.

Des discussions sont également en cours avec les autres Communes du Haut-Lac pour déterminer si d'autres synergies ou rapprochements sont souhaitables à l'avenir.

DÉFENSE INCENDIE DU TUNNEL DES ÉVOUETTES

Des travaux sur 2023 et 2024

Depuis l'automne 2023, plusieurs chantiers sont en cours et se poursuivront en 2024 à divers emplacements aux Évouettes. D'éventuelles fermetures de route seront signalées aux riverains en temps utile (sur le chemin du « Coin » notamment).



QUE LIRE ?

QUELQUES-UNES DE NOS SUGGESTIONS

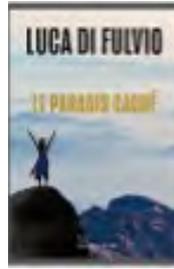


Du feu sous la glace

Frissons suisses

Nous félicitons la classe 7/8H de Marine Mettan (2022-2023), et Marie Javet, écrivaine. Leur collaboration a permis d'écrire une histoire, qui a été publiée dans un ouvrage de la collection Frissons suisses. Nous sommes heureux de pouvoir vous proposer ce livre en prêt.

Encore bravo à toutes les personnes impliquées dans ce projet !



Le paradis caché

Luca Di Fulvio

Luca Di Fulvio nous plonge, dans chacun de ses livres, dans une époque de l'Histoire, et nous fait vivre intensément la vie de jeunes héros qui partagent la même soif d'idéal. Avec *Le paradis caché*, partez en Italie durant l'Inquisition, à l'époque des bûchers pour sorcellerie, pour une histoire d'amour chaotique ; un plaidoyer pour la liberté de penser et la liberté des femmes. Un roman écrit comme un thriller.



Le vieil incendie

Elisa Shua Dusapin

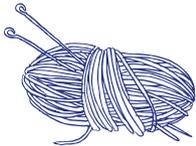
Deux sœurs doivent vider la maison familiale après le décès de leur père. Avec comme décor le Périgord noir, ses bois et forêts, nous plongeons dans l'intimité d'une femme qui, à la croisée de sa vie, ne semble plus vraiment savoir quel chemin emprunter.



Au-dedans

Yannick Grannec

Le surnom de « reine des glaces » colle à la peau de Christa, une ingénieure. Au-dedans, pourtant, elle vibre intensément. Pourra-t-elle, avec l'intelligence artificielle, se créer une âme sœur ?



Aidez-nous svp ! Nous souhaitons vous proposer en 2024 :

UNE « LAINOTHÈQUE »



Vous avez des pelotes de laine ou de coton ? Nous les récoltons afin d'offrir un choix varié en troc. Une animation tout public sera proposée après la création de cette « lainothèque ».



La bibliothèque se situe au rez-de-chaussée du complexe scolaire « La Bouverette ».

Contact

Centre scolaire La Bouverette
1897 Le Bouveret
024 481 28 20
bibliotheque@port-valais.ch

Ouverture

Lundi 16h – 19h
Mercredi et jeudi 15h – 19h
Vendredi 9h – 11h

Fermeture

Jours fériés et vacances scolaires

Vous pouvez découvrir nos animations mensuelles sur le site de la Commune de Port-Valais.

ALLONGER LA SAISON

VERS UN TOURISME AU FIL DE L'ANNÉE

Alors que l'automne s'est tranquillement installé, peignant les paysages de teintes dorées, il est temps de revenir sur l'été exceptionnel qui a illuminé Port-Valais. Cette saison a été le théâtre de moments et de festivités inoubliables, réunissant tant les habitants que les visiteurs dans une atmosphère de célébration et de partage.

Les marchés hebdomadaires ont été de véritables lieux d'échanges, où l'on a pu dénicher des trésors insolites et discuter avec des marchands passionnés. Les jeudis soir, les quais se sont animés au son de concerts variés, offrant des soirées musicales en plein air pour tous les goûts. Les activités en extérieur, telles que les spectacles de danse, de magie et de cirque, ont envoûté les spectateurs de tous âges. Les soirées cinéma en plein air et les nuits d'observation des étoiles sur la plage ont offert des moments magiques, sous le ciel nocturne de Port-Valais.

Mais un événement a particulièrement marqué cet été: celui du 31 juillet au Bouveret. Cette journée a transformé les quais en un lieu de rencontres animé, avec une vingtaine d'exposants présentant leurs créations artisanales et leurs délices culinaires. Les performances musicales en direct ont créé une ambiance festive, tandis que la fête foraine a apporté des éclats de rire. Le moment fort de la soirée a été le feu d'artifice spectaculaire, éclairant le ciel de Port-Valais. Ce feu d'artifice était d'autant plus spécial qu'il s'agissait du seul autorisé en Valais, attirant ainsi une foule de visiteurs le temps d'une soirée.

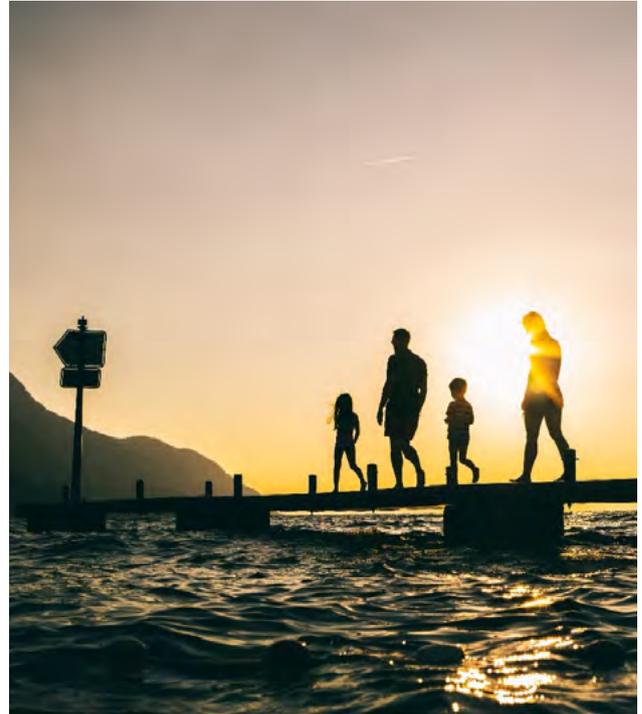
Nous profitons de ce récapitulatif pour remercier tous ceux qui ont travaillé dans l'ombre pour que ces événements soient une réussite, notamment les services de sécurité et de secours, dont le dévouement a été essentiel pour assurer la sécurité de tous.

En conclusion, l'été à Port-Valais a été une saison pleine de chaleur, de diversité et de solidarité. Nous sommes reconnaissants envers tous ceux qui ont contribué à rendre cette saison mémorable, et nous attendons avec impatience les prochains moments d'enthousiasme et de célébration.

PORT-VALAIS S'OUVRE AU TOURISME HIVERNAL POUR UNE EXPÉRIENCE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Jusqu'à présent, Port-Valais était principalement une destination estivale. Cependant, la Commune se tourne désormais vers une politique touristique plus diversifiée, cherchant à proposer des activités toute l'année. Pour la saison 2023-2024, Port-Valais organise une série d'événements hivernaux variés, qui s'étendent de septembre à mars.

Au programme, on trouve des événements tels que le sentier des vignes, des marchés, des excursions à la



découverte de la faune, du théâtre humoristique, et même une baignade glaciale pour les plus audacieux.

Cette initiative vise à accueillir différents types de participants. Les familles trouveront par exemple leur bonheur avec la Halloween Party et les excursions en plein air, les couples et les amis pourront profiter des soirées théâtrales «Humour sur les Quais», les amateurs de sport et de nature pourront parcourir le SwissPeaks Trail, ou partir en excursion à la découverte des plantes sauvages. Toute la population locale est aussi invitée à célébrer Noël au village et à participer aux marchés et aux coffres-ouverts.

Une nouveauté intéressante dans cette politique hivernale est l'introduction d'un sauna mobile, qui prendra place à la plage. Cette offre diversifiée répond à la demande locale, ajoute une valeur supplémentaire aux cartes d'hôtes et s'inscrit dans la nouvelle stratégie de développement touristique de la Commune. Port-Valais devient ainsi l'une des premières destinations touristiques de Suisse romande à proposer des saunas mobiles, dynamisant la saison hivernale et offrant une expérience unique à ses visiteurs. La Commune montre ainsi sa volonté de devenir une destination touristique quatre saisons.

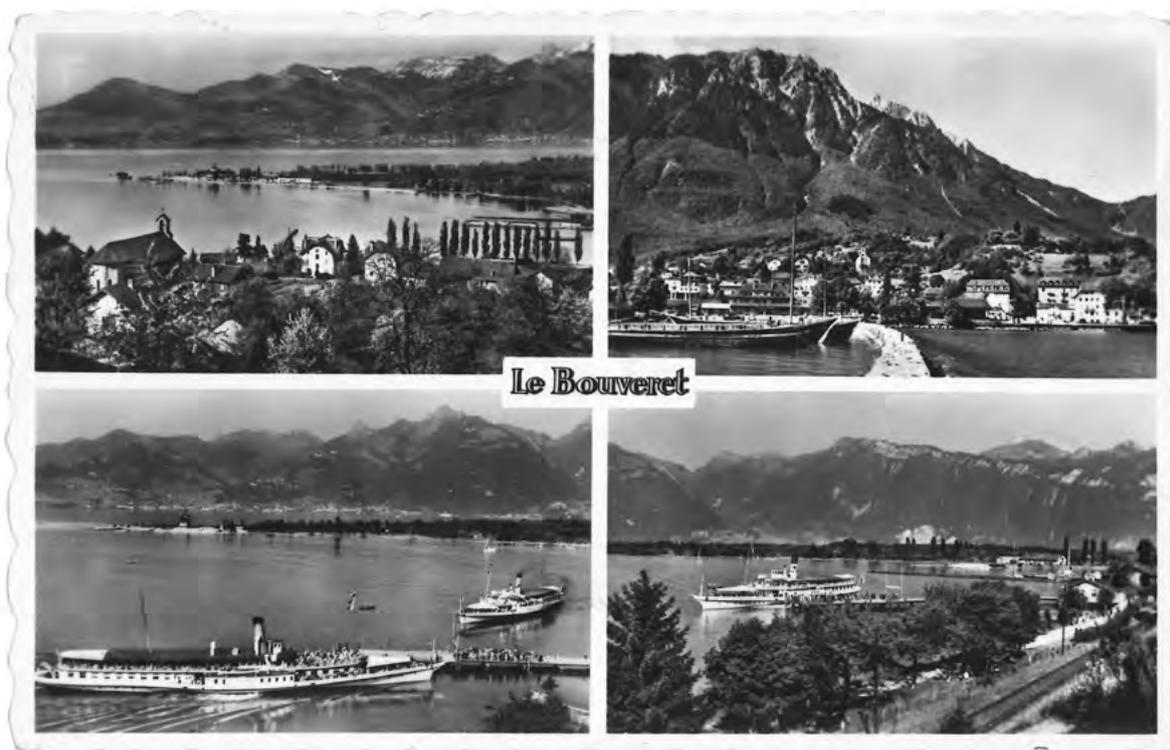
PORT-VALAIS : D'HIER À AUJOURD'HUI

Le lien entre les habitants de Port-Valais et l'histoire de la Commune est fort. Pour preuve : l'important engouement généré par la soirée du 27 janvier dernier, durant laquelle une centaine de curieux a découvert avec intérêt et nostalgie des photos d'archives. Aujourd'hui, il est nécessaire de faire un pas de plus avec la création d'une association. Ardemment souhaitée par plusieurs personnes, cette création permettrait de pérenniser le projet. Ainsi, l'association aurait pour but de défendre et promouvoir le patrimoine historique et culturel de la Commune.

Nous vous proposons une soirée de réflexion sur l'avenir de cette association le :

Vendredi 15 mars 2024 à la salle Tauredunum à 19h

A l'occasion de cette soirée, nous aurons le plaisir de vous présenter l'avancée de nos études sur l'arrivée du chemin de fer à Port-Valais et un historique de la gare du Bouveret et de la halte des Évouettes.



Pour la suite de nos travaux, nous sommes toujours à la recherche de photos et de documents allant de 1850 à nos jours, sur tous les thèmes, mais en particulier les suivants :

Le Bouveret :

- le congélateur public de la boucherie
- le camion-magasin Migros
- la Coop
- l'abattoir
- les wagons à la plage du temps de Pius
- les cafés du Lac, Perle du Léman, des Alpes, du Léman

Les Évouettes :

- le pressoir
- l'Administration communale de Port-Valais dans la « Maison Bussien » sur la colline
- la Coop
- la Poste
- les garde-barrières
- les cafés du Grammont et Guillaume Tell
- la vie à la campagne, aux bois, à la vigne

La bibliothèque de Port-Valais se met à votre disposition pour scanner toutes vos photos ou documents et nous restons bien entendu à votre écoute.

VISION ET DÉFIS

UN ATELIER POUR ÉTABLIR LA FEUILLE DE ROUTE DES PROCHAINES ANNÉES

Le Conseil communal de Port-Valais a organisé une soirée de réflexion impliquant les membres des Commissions en tant que représentants de la population. L'objectif de cette initiative était de recueillir les besoins de la communauté et d'orienter la politique municipale pour les années à venir.

Cette soirée, qui s'est tenue le 9 février 2023, a réuni environ 60 participants. Ils ont eu l'opportunité d'échanger sur des thèmes essentiels tels que le tourisme, la vie locale, les infrastructures, la durabilité et la mobilité. Les réflexions ont débouché sur des axes majeurs qui guideront la politique de la Commune dans un avenir proche. Certaines idées seront concrétisées à court terme, tandis que d'autres nécessiteront un engagement à plus long terme. Un retour détaillé sur ces réflexions a été présenté lors d'une séance le 7 novembre. Le Conseil communal tient à remercier tous les participants pour leur contribution précieuse à l'élaboration de la feuille de route du Conseil communal.



TOURISME

Implanter un hôtel dans la Commune

Le Conseil municipal s'engage à favoriser l'installation d'un hôtel sur la Commune. Des terrains potentiels sont disponibles, et des investisseurs sont intéressés. Des projets concrets seront développés à moyen terme.

Installation d'un sauna pour la saison hivernale

Un sauna sera installé dès cet hiver, offrant ainsi cette nouvelle attraction.

Création d'un espace regroupant divers sports nautiques

Cette réflexion sera intégrée au projet de réaménagement des plages et des rives, pour offrir une expérience nautique complète.



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ

Problèmes de fluidité du trafic, notamment au niveau du passage à niveau de la route de la Lanche

Le Conseil communal travaille avec le Canton pour résoudre ces problèmes de mobilité.

Développer la mobilité via le lac

Le projet de navette Mobyfly va se poursuivre et être amélioré pour une mobilité accrue via le lac.

Mise en place de panneaux solaires sur les infrastructures

Les panneaux solaires seront intégrés dans les futures réflexions pour un avenir plus durable.

Développer la mobilité douce

Le Conseil municipal continuera de promouvoir la mobilité douce à travers diverses initiatives, dans le prolongement de l'ascenseur du Léman et d'autres projets similaires.



VIE LOCALE

Création de places de villages

Ce projet sera intégré au plan de requalification de la route cantonale pour les Évouettes et une réflexion sera entamée pour le Bouveret.

Créer une journée intergénérationnelle

La Commission communale compétente travaillera sur la création d'une journée intergénérationnelle pour renforcer les liens communautaires.

Création d'un EMS

Le Conseil communal soutient activement le développement d'un projet intercommunal pour l'Établissement Médico-Social (EMS) sur le Haut-Lac.



INFRASTRUCTURES

Amélioration et signalisation des chemins pédestres

Les services municipaux vont améliorer l'entretien des chemins pédestres, notamment en lien avec le projet d'itinéraire e-bike cantonal. L'Office du Tourisme participera à la promotion de nos randonnées.

Amélioration des parkings dans la plaine et désencombrement des routes en haute saison

Le Conseil municipal examine actuellement des possibilités d'amélioration, notamment en retenant plus de voitures à l'extérieur du village, sur le parking de Bellossy.

Installation d'éclairages intelligents pour réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse

Le Conseil communal poursuivra la mise en place de l'éclairage intelligent pour un environnement plus durable.

Création d'un chauffage à distance

Le projet de chauffage à distance sera développé pour une utilisation future.



PERSONNEL COMMUNAL 2023

Les collaborateurs jouent un rôle crucial dans les services communaux en assurant le bon fonctionnement des activités et en répondant aux besoins des citoyens. Leur expertise, leur engagement et leur dévouement contribuent grandement à la qualité de vie des communautés locales.



ARRIVÉES

Au cours de l'année 2023, plusieurs nouveaux membres ont rejoint nos équipes à travers toutes les entités de la Commune de Port-Valais. Nous leur souhaitons chaleureusement la bienvenue, et espérons qu'ils prendront plaisir à travailler au sein de notre Commune.

Emilie Allamand – Auxiliaire
Crèche/UAPE

Fanny Balmat – Apprentie
Crèche/UAPE

Emma Bonnard – Stagiaire
Crèche/UAPE

Marie-Brigitte Chablais – Auxiliaire
Service des parcs

Manon Demestral – Auxiliaire
Crèche/UAPE

Yannick Duriaux – Technicien
Travaux publics

Léana Fai – Assistante socio-éducative
Crèche/UAPE

Sandrine Fai – Auxiliaire
Crèche/UAPE

Antoinette Henzen – Auxiliaire
Crèche/UAPE

Eliona Kokollari – Apprentie
Crèche/UAPE

Pascal Layaz – Auxiliaire
Service des parcs

Krystel Leoncini – Stagiaire
Crèche/UAPE

Marina Le Bec – Auxiliaire
Crèche/UAPE

Thaïs Martins – Auxiliaire
Crèche/UAPE

Gianni Michel – Stagiaire
Crèche/UAPE

Romina Quiblier – Auxiliaire
Office du Tourisme

Billie Reihle – Assistante socio-éducative
Crèche/UAPE

Allison Roschi – Stagiaire
Crèche/UAPE

Catherine Schürmann – Patrouilleuse remplaçante
Patrouille scolaire

Ardiana Selimi – Auxiliaire
Crèche/UAPE

Monika Székely – Auxiliaire
Bâtiment

Anaïs Sodji – Auxiliaire
Office du Tourisme

Véronique Sodji – Auxiliaire
Crèche/UAPE

Drenushë Uka – Auxiliaire
Crèche/UAPE

Marianne Wälti – Collaboratrice administrative
Administration

Natacha Woeffray – Patrouilleuse remplaçante
Patrouille scolaire



DÉPARTS

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude envers tous ceux qui se sont dévoués pour assurer le bon déroulement des services municipaux et le bien-être de nos résidents. Nous leur adressons nos meilleurs vœux pour leurs prochaines aventures.

Carolina Avila – Stagiaire
Crèche/UAPE

Stella Coudray – Préapprentie
Crèche/UAPE

Leona Demaj – Stagiaire
Crèche/UAPE

Virginie Dervey – Auxiliaire
Crèche/UAPE

Chelsea Dupuis – Stagiaire
Crèche/UAPE

Sandrine Fai – Auxiliaire
Crèche/UAPE

Marc Menz – Auxiliaire
Office du Tourisme

Maxime Richon – Assistant socio-éducatif
Crèche/UAPE

Allison Roschi – Stagiaire
Crèche/UAPE

Dana Waissbluth – Stagiaire
Office du Tourisme

JUBILAIRES



Bravo à nos jubilaires! Leur dévouement constant pour la Commune de Port-Valais a contribué à faire de notre Commune un lieu vivant et chaleureux. Un immense merci à eux!

Fernande Henzen – 20 ans de service
Simone Schori Jobé – 20 ans de service
Nicolas Pautet – 15 ans de service
Claude-Alain Reber – 15 ans de service
Isabelle Derivaz – 10 ans de service
Roxane Diaque – 10 ans de service
Nicolas Bénet – 5 ans de service
Sébastien Goulet – 5 ans de service
Véronique Hauser – 5 ans de service
Christian Klein – 5 ans de service
Nicolas Meier – 5 ans de service
Nathalie Monachon – 5 ans de service

NAISSANCES



Nous tenons à adresser nos plus chaleureuses félicitations aux collaborateurs qui accueillent de nouveaux membres au sein de leur famille. Nos pensées affectueuses accompagnent ces petits bouts de chou.

Ayna, fille de Carolanne Da Silva Gonçalves
Aymeric, fils de Claude-Alain Reber



PATINOIRE

NOUVEAUTÉ POUR LA SAISON FROIDE :
UNE PATINOIRE HIVERNALE AU BOUVERET



UNE ACTIVITÉ POUR PETITS ET GRANDS DÈS LE 18 DÉCEMBRE

Le Bouveret, souvent associé à ses activités estivales, propose cette année une alternative pour les mois d'hiver. Sur le parking du Swiss Vapeur Parc, une patinoire synthétique sera mise en place dès le 18 décembre, apportant un nouvel élan à la Commune pendant cette période plus calme.

Conçue à partir de matériaux synthétiques, cette patinoire offre l'avantage d'être à la fois écologique et économe en énergie. C'est une réponse innovante aux défis environnementaux actuels, alliant divertissement et respect de la nature.

Cette initiative ne se réduit pas à un simple lieu de loisir. Elle vise à diversifier l'offre d'activités du Bouveret hors saison estivale, offrant ainsi à la population locale une option de sortie hivernale. Plus largement, elle s'inscrit dans une politique touristique

qui cherche à développer un tourisme quatre saisons au Bouveret, renforçant ainsi son attractivité tout au long de l'année.

La patinoire ne sera pas seulement dédiée au patinage; des initiations au curling seront également proposées, invitant habitants et visiteurs à se familiariser avec ce sport. C'est une belle opportunité pour le Bouveret de se promouvoir comme une destination attrayante, même durant les mois moins fréquentés.

En proposant une animation pendant cette période plus tranquille, il s'agit aussi de soutenir l'activité des commerces locaux. La patinoire est pensée pour tous: familles, amis, habitants du Bouveret et des Évouettes, étudiants du César Ritz et résidents des Communes du Haut-Lac. Une initiative à la fois ludique et respectueuse de l'environnement!